

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du 13 décembre 2011

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 28/11/2011
- Modification du règlement intérieur de l'école de musique (rapport n°2011.12.V.01)
- Tarification des cours de théâtre (rapport n°2011.12.V.02)
- Tarification de la redevance ordures ménagères 2012 (rapport n°2011.12.VI.01)
- Bilan des équipements touristiques
- Questions diverses

Le 13 décembre 2011 à 20h00, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis à la salle des fêtes de Vignory, sur convocation de M. Denis MAILLOT.

Présents : Mmes : HURNI Marie-Thérèse, KEMPF Sonia, LE BAILLY Edith, MARTINOT Yolande, REY Emmanuelle, MM : BLANCHOT Robert, BONNECUELLE Jacky, COURAGEOT Michel, DAMPEYROUX Michel, DEGOUTTE PHILIPPE, DESNOUVEAUX Robert, DESPREZ Christian, GIRARDOT Daniel, HOEN Serge, JAUVAIN Stéphane, JOURDE Jean Marie, KLINKEBERG Jean Pierre, KUHNER Gilbert, LAHOREAU Jean-Eric, LESEUR Philippe, MAILLOT Denis, MAJORKIEWIEZ Francis, MARASI Julien, MICHEL Maurice, MONFILS Didier, NOIROT Luc, PAULIN Michel, RAGOT Jacques ROY Jean-Yves, THIEBAUT Didier, VALLOT Gilbert,

Excusé(s) : Mmes : DORE Marie-Thérèse, MOUSSUT Maryse, WY SOCKI Annie, MM : CONTAL FABIEN, DEMERSON PASCAL, FLECHY Roger, KIHM Jean-Paul, LEJOUR Jérôme, VOIRIN Patrice,

▪ **Approbation du procès-verbal de la séance du 28/11/2011**

Aucune remarque n'étant apportée au procès-verbal de la séance du 28 novembre 2011, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

▪ **Modification du règlement intérieur de l'école de musique**

Le Président indique qu'il convient de modifier les statuts de la communauté de communes ainsi que le règlement intérieur de l'école de musique afin de pouvoir intégrer le développement des activités théâtrales au sein de l'école intercommunale de musique. Monsieur Maillot précise que le théâtre fait partie des compétences suivies par Arts Vivants 52 au même titre que la musique et la Danse. Après en avoir délibéré, le conseil communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

▪ **Tarification des cours de théâtre**

Le Président rappelle que les cours de théâtres adultes et enfants sont financés actuellement par Arts Vivants 52. Ces cours seront à la charge de la communauté de communes à la rentrée 2012/2013. Une demande d'aide financière sera déposée à Arts Vivants 52.

Ces cours devant être facturés aux élèves, le Président présente la proposition de tarification établie par la commission culture. Après en avoir délibéré, le conseil de communauté accepte à l'unanimité cette proposition qui fixe les cours à 57 €/an pour les enfants et 85 €/an pour les adultes.

▪ **Tarification de la redevance ordures ménagères**

Lors de la présentation du bilan de cette redevance pour 2011 il est rappelé que le SMICTOM n'a pas augmenté sa participation par habitant depuis 2010. La communauté de communes n'a pas non plus modifié ses tarifs. Un comparatif est donné par commune au niveau de la population INSEE et de la population recensée à la communauté de communes pour les ordures ménagères. Certains écarts sont constatés. Il est convenu qu'une vérification des listings sera effectuée par les communes. Le Président rappelle que pour le règlement prévoit la facturation des résidences vacantes ou secondaires. L'exonération se fait sur la présentation d'une attestation du maire de la commune indiquant que la maison n'est pas habitable en l'état selon les conditions d'exonération des taxes foncières. M. Maillot demande à ce qu'il ne soit pas délivré d'attestations de complaisance.

M. Lahoreau intervient pour soulever le problème de légalité de cette redevance. Le Président informe que la délibération fixant les tarifs est transmis chaque année avec un bilan de la redevance. La facturation par type de logement ou de redevable est tout à fait légale.

Après délibération, le conseil de communauté accepte par 30 voix pour et 1 abstention, le maintien des tarifs 2011. M. Jacques RAGOT motive son abstention par le fait que la redevance n'est pas, à son sens, assez élevée au niveau des activités professionnelles.

▪ **Questions diverses**

MARPA : l'inauguration a été fixée au 16 janvier 2012 en présence de M. le Préfet. Une présentation de la communauté de communes lui sera faite à cette occasion.

Départ de M. Lenoury le 5 janvier 2012. Il est proposé d'acheter un cadeau de départ ainsi qu'à Mme Legougne.